

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1473/SG/FP mettant un surveillant de l'administration pénitentiaire à la disposition du Ministre des Affaires intérieures et le nommant régisseur-comptable de la prison de Djibouti

n° 1473/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
25 septembre 1968

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1968

Date du numéro
10 octobre 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Albert Chapelle, premier surveillant de classe exceptionnelle de l'administration pénitentiaire, est, pour compter du 13 septembre 1968, date de son arrivée au Territoire, mis à la disposition du Ministre des Affaires intérieures. Pour compter du 1er octobre 1968, M. Albert Chapelle est nommé régisseur comptable à la prison civile de Djibouti en remplacement du gendarme Jacques Talbot.